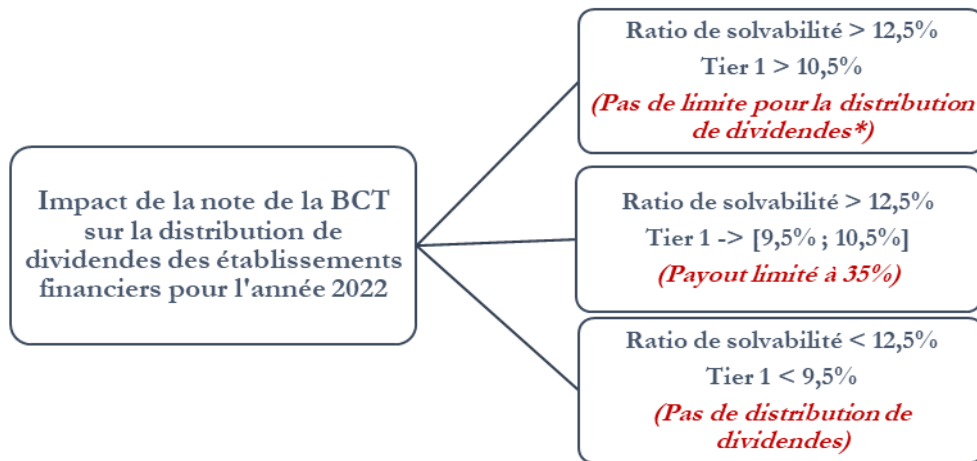


Impact de la note de la BCT n° 2023-10 adressée aux banques et aux établissements financiers en date du 07 mars 2023 et relative à la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2022 :

Dans cette note, la BCT rappelle aux banques et aux établissements financiers qu'ils doivent poursuivre des politiques de distribution de dividendes prudentes afin de conserver et consolider les coussins de fonds propres au-dessus des niveaux minimums réglementaires considérant la situation économique globale du pays et la poursuite de l'incertitude sur les plans économique et financier, l'exacerbation des tensions sur les entreprises et les particuliers provenant des chocs internes et externes (persistance des tensions inflationnistes, avènement du risque hydrique et crise russo-ukrainienne) et les impératifs du processus de convergence vers les standards bâlois et les normes IFRS d'ici fin 2023. De ce fait, les conditions de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

- Une limite de 35% du bénéfice de l'exercice 2022 pour les banques et les établissements financiers présentant des **ratios de solvabilité** et **Tier 1** arrêtés à fin 2022, après déduction des dividendes à verser, dépassant les niveaux minimums réglementaires de **2,5%** au moins.
- Aucune limite concernant les montants des dividendes versés pour les banques et établissements financiers qui présentent des **ratios de solvabilité** et **Tier 1** arrêtés à fin 2022, après déduction des dividendes à verser, dépassant les niveaux minimums réglementaires respectivement de **2,5%** et **3,5%** au moins.



Pour ce qui concerne les banques, notre étude a montré que les conditions de la note de la BCT n'auront pas d'impact sur nos estimations** de dividendes au titre de l'exercice 2022 (pour les banques qui devraient distribuer un dividende) à l'exception de l'UBCI dont nous avons révisé à la baisse la croissance du dividende 2022.

Pour ce qui concerne le secteur du leasing, la note de la BCT n'a pas d'impact à l'exception d'HANNIBAL LEASE dont on a revu à la baisse les dividendes estimés pour l'année 2022 d'une manière significative.

* Après accord préalable de la banque centrale.

** vous pouvez consulter nos prévisions dans notre Stockguide disponible sur www.afc.com.tn